

PRÉVENTION DES RISQUES LIÉS AUX FORTES CHALEURS



PROTECTION DES TRAVAILLEURS CONTRE LES RISQUES LIÉS À LA CHALEUR

C'est clair,
On est en plein mois de juin
et la direction doit penser
que l'on est en plein mois de
janvier.

Je t'avais pas dit,
mais j'ai vu Mohamed de la
CGT Dalkia .
Il m'a dit que nous pouvons
commander des EPI forte
chaleur.

L'année dernière,
j'ai eu la possibilité de commander 2
pantalons d'été, des tee-shirts, ainsi
que des lunettes de soleil , Il y avait
aussi une serviette réfrigérante et
de la crème solaire et
un thermos d'un litre.

Dans ces conditions de travail je suis plus
attentif à ma sécurité et à mes interventions.

En plus, mon manager m'a accordé des
poses régulières et d'adapter mon travail me
permettant d'éviter l'exposition au soleil.

Et surtout, n'oublions pas
l'hydratation régulière ainsi que des
poses à l'ombre , et aussi d'être
vigilant entre nous.
C'est ça aussi la vraie sécurité.

Nadia, T'as pas trop chaud ?

Avec ces Bleus de travail en toile
d'hiver , par 38°, on fait un sauna
gratuit aujourd'hui !

Ah oui, c'est vrai que la CGT Dalkia
me l'avait évoqué déjà l'année dernière.
En plus, c'est une des obligations de
l'employeur.
Les MOP peuvent commander sur
RG groupe.

Je vais faire la demande à
mon MOP rapidement et si c'est pas
mis en place j'appellerai tes contacts
de la CGT dalkia .
Il y a aussi le coordinateur CSSCT, car
il connaît bien l'article L4121-1 du code
du travail.

Très franchement, ça a été cool
Nadia que la CGT Dalkia nous
donne toutes ces informations.

Tu remercieras bien aussi ton MOP
d'avoir commandé nos EPI Forte
chaleur .



**REJOIGNEZ NOUS
SYNDIQUEZ VOUS**

**la
cgt**

CENTRE-EST



S'HYDRATER
RÉGULIÈREMENT



SE PROTÉGER
DE LA CHALEUR



TRAVAILLER
À PLUSIEURS



ÊTRE VIGILANT
POUR SOI ET
POUR LES AUTRES

